

Québec, le 2 août 2005

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Société d'énergie de la Baie-James
888, boul de Maisonneuve Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2L 5B2

N/Réf. : 3214-01-10

Objet : Projet de construction d'un seuil de contrôle et aménagements complémentaires sur la rivière Eastmain du PK 202 au PK 217

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 23 mars 2005 et reçus le 30 mars 2005, concernant le projet de construction d'un seuil de contrôle et d'aménagements complémentaires entre les PK 202 et PK 217 de la rivière Eastmain sur le territoire de la Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- un seuil muni d'un déversoir et d'une passe d'étiage;
- une passe migratoire pour les poissons;
- une frayère;
- une route d'accès permanente de 2,25 km à partir du chemin reliant le barrage et la centrale;
- une rampe de halage d'embarcations et une rampe d'accès à l'amont;
- des travaux de stabilisation par de l'enrochement des berges sur les talus sensibles et par la mise en place d'un tapis de matériaux granulaires naturels sur les platières argileuses exondables dans le bief amont du PK 203;
- des travaux de stabilisation d'un talus instable au PK 214 en rive gauche, par la mise en place de perré en enrochement;
- une jetée et un chemin d'accès temporaire d'environ 60 m pour accéder au secteur aval du canal de dérivation lors de la construction de la passe migratoire et de la frayère;
- un pont de glace afin d'accéder à la rive droite pour les travaux de stabilisation des berges et littoraux sensibles;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-01-10

- l'utilisation de dépôts de moraine et de matériaux granulaires déjà autorisés pour le projet de l'Eastmain-1 ainsi que d'une carrière également autorisée pour les besoins en enrochement.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Alain Grenon, de la SEBJ, à M^{me} Edith van de Walle, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 23 mars 2005, concernant la demande de certificat d'autorisation de construction d'un seuil et aménagements complémentaires, 3 p.;
- Tecslult Inc. *Aménagement hydroélectrique de l'Eastmain-1 : Mesure d'atténuation dans le tronçon aval de la rivière Eastmain (PK 217 au PK 202) – construction d'un seuil de contrôle et aménagements complémentaires*, mars 2005, 90 p. et annexes;
- Tecslult Inc. *Aménagement hydroélectrique de l'Eastmain-1 : Tronçon aval de la rivière Eastmain (PK 202 au PK 217) – seuil au PK 207 et ouvrages connexes*, mars 2005, 124 p. et annexes;
- Plan 3105-70907-020-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, aménagement général*, signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 11 février 2005;
- Plan 3105-70907-021-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, informations géologiques (coupes)*, signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, et Raphaël Fauchère, géologue, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-022-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, topographie et implantation des ouvrages*, signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-023-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, déboisement*, par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-027-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, canal de dérivation et passe migratoire*, (coupes et détail), signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, et Jean-Yves Daoust, géologue, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-028-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, batardeaux phase 2 - remblayage*, (vue en plan et coupes types), signé et scellé par Daniel Verret et Ronald Anderson, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-029-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, travaux d'aménagement en rive gauche*, signé et scellé par Jean-François Mercier et Daniel Verret, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 3 -

N/Réf. : 3214-01-10

- Plan 3105-70907-030-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, travaux d'aménagement en rive gauche, (coupes types),* signé et scellé par Daniel Verret et Ronald Anderson, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-031-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, travaux d'aménagement en rive gauche - remblayage, (coupes-détail),* signé et scellé par Jean-François Mercier et Daniel Verret, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-032-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, passe migratoire - remblayage, (coupes-détail),* signé et scellé par Jean-François Mercier et Daniel Verret, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-033-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : Seuil au PK 207, route d'accès, (coupe type),* signé et scellé par Jean-François Mercier et Daniel Verret, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-195-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, ouvrage en béton et iso contours du roc présumé, (vue en plan),* signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-196-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, bétonnage - barrage - déversoir (côté droit), (élevations-coupes-détail),* signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-197-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, bétonnage - barrage - déversoir (côté gauche), (élévation-coupes),* signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-198-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, bétonnage - pertuis de dérivation, (coupes-détails),* signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-199-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, bétonnage - pertuis de dérivation, (élévation-coupes-détails),* signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-200-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, poutrelles en béton du pertuis de dérivation, (élévation-coupes-détails),* signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-201-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, passe migratoire - murets de béton, (vue en plan),* signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 4 -

N/Réf. : 3214-01-10

- Plan 3105-70903-202-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, passe migratoire - murets de béton*, (coupe longitudinale), signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-203-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, passe migratoire - murets de béton*, (coupes-détail), signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-204-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, bétonnage - rampes d'accès et mur de fermeture*, (coupes-détails), signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-205-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, rampes de halage d'embarcations*, (coupes-détails), signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-207-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, ferrailage – barrage - déversoir (côté droit)*, (coupes), signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-208-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, ferrailage – barrage - déversoir (côté gauche)*, (coupes), signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-209-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, ferrailage - pertuis de dérivation*, (coupes-détail), signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-210-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, ferrailage - pertuis de dérivation*, (élévation-coupes), signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70903-211-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Structures hydrauliques : Seuil au PK 207, ferrailage - rampes d'accès et mur de fermeture*, (coupes), signé et scellé par Sébastien Vittecoq et Jean-François Mercier, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-038-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217, localisation des zones d'intervention*, (feuille 1 de 2), signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-039-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217, localisation des zones d'intervention*, (feuille 2 de 2), signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 5 -

N/Réf. : 3214-01-10

- Plan 3105-70907-040-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217 - zone d'intervention AV-1*, (profil longitudinal-coupes), signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-041-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217 - zones d'intervention AV-2 et AV-5*, signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-047-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217 - zones d'intervention AV-2 et AV-5*, (coupes), signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-042-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217 - zone d'intervention AV-6*, signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-048-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217 - zone d'intervention AV-6*, (coupes), signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-043-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217 - zones d'intervention AV-7 et AV-9*, signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-049-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217 - zones d'intervention AV-7 et AV-9*, (coupes), signé et scellé par Jean-François Mercier, ingénieur, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-044-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217 - zone d'intervention AM-10*, signé et scellé par Jean-François Mercier et Daniel Verret, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-045-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217 - zone d'intervention AM-10*, (coupes, feuille 1 de 2), signé et scellé par Jean-François Mercier et Daniel Verret, ingénieurs, daté du 18 mars 2005;
- Plan 3105-70907-046-01-0-TU-0-LE000-01-BJ, *Terrassement : stabilisation des berges du PK 202 au PK 217 - zone d'intervention AM-10*, (coupes, feuille 2 de 2), signé et scellé par Jean-François Mercier et Daniel Verret, ingénieurs, daté du 18 mars 2005.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 6 -

N/Réf. : 3214-01-10

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Madeleine Paulin', with a stylized flourish at the end.

Madeleine Paulin